

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

66

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 26 octobre 2023

**Convocation du** : 19 octobre 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Administration générale : Présentation du rapport d'activités 2022 de la SPL SEGAPAL**

**Présents** : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

**Représentés :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini  
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez  
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger  
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

**Absents :**

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance :**

Valérie Berger

Vu les articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'activités 2022 de la SPL SEGAPAL (Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont), a été approuvé par son Conseil d'Administration par décision du 6 juin 2023.

L'Assemblée Générale de la SEGAPAL, réunie le 29 juin 2023, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée délibérante de chaque actionnaire doit examiner à son tour le rapport de gestion fourni par la SPL SEGAPAL, ce qui constitue un « contrôle analogue » faisant partie intégrante des principes fondateurs des SPL.

La commune de Beynost est actionnaire de la SPL SEGAPAL, et représentée à ce titre à l'Assemblée Spéciale par Monsieur Sergio MANCINI.

Le rapporteur présente les éléments essentiels du rapport d'activités :  
Pour mémoire, la SPL SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer et animer le Grand Parc Miribel Jonage. Elle est détenue à 100 % par des collectivités territoriales, et exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leur territoire.

Son capital a été porté à 699 949 € en 2016, réparti entre vingt collectivités actionnaires.

Dix-huit administrateurs siègent au Conseil d'Administration et une Assemblée Spéciale, composée de 14 représentants, réunit les actionnaires dont la part de capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration, ce qui est le cas de Beynost. En 2022, l'Assemblée Spéciale s'est réunie quatre fois.

Outre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) étudie les dossiers relatifs au suivi de l'entreprise (R.H., financier, opérations) et la Commission d'Appels d'Offres (CAO) examine les candidatures dans le cadre des appels d'offres.

La SPL SEGAPAL emploie 69 salariés permanents, jusqu'à 110 en haute saison, répartis en 4 services opérationnels : Gestion des espaces naturels et surveillance, gestion des infrastructures et du patrimoine, développement et exploitation.

#### Domaines de compétences :

- Gestion des espaces naturels et agricoles
- Surveillance des espaces naturels publics
- Aménagement et maîtrise d'ouvrage déléguée d'études et de travaux
- Gestion des services et équipements publics (sportifs, de loisirs)
- Développement du tourisme local
- Pédagogie de l'environnement
- Encadrement d'activités sportives nautiques et terrestres.
- Animations et événements
- Gestion de la ressource en eau et gestion des crues

Afin de se conformer aux évolutions des normes en vigueur, la SPL SEGAPAL a passé avec succès son audit de renouvellement de certification ISO 9001 en octobre 2021 pour 3 ans.

#### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2022 :

**Bilan total : 3 661 732 €**  
**Chiffre d'affaires : 3 102 264 €**

**Résultat net comptable : moins 173 661 € dont**  
**Résultat hors DSP Grand Parc cet Anneau bleu : 116 013 €**  
**Résultat DSP Grand Parc cet Anneau bleu : moins 238 287 €**

**Recettes d'activités : 7 249 954 € dont**  
**Recettes hors DSP Grand Parc cet Anneau bleu : 743 813 €**  
**Recettes DSP Grand Parc cet Anneau bleu : 6 389 679 €**

**Dépenses d'activités : 7 423 615 € dont**  
**Dépenses hors DSP Grand Parc cet Anneau bleu : 499 673 €**  
**Dépenses DSP Grand Parc cet Anneau bleu : 5 260 940 €**

La SPL SEGAPAL intervient actuellement dans le cadre d'une convention de DSP d'une durée de 4 ans (2019-2022) avec avenant de 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. L'objet de la convention porte sur l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du canal de Jonage. Ses missions : la gestion de l'espace public, la sécurité et la surveillance, la gestion du patrimoine bâti et des réseaux, l'accueil du public, la pédagogie à l'environnement, les activités commerciales de loisirs, l'événementiel, la promotion du Grand Parc Miribel Jonage, la gestion des conventions d'occupation du domaine public.

#### Les recettes générées par la mission de DSP :

**Recettes au 31/12/2022 : 6 389 679 €**  
Recettes d'activités individuelles en 2022 : 897 000 € (744 K€ en 2019)  
Recettes d'activités « groupe entreprises » : 544 000 € (242 k€ en 2019)  
Recettes d'activités « groupe enfants » : 291 000 € (290 K€ en 2019)  
Recettes liées aux conventions (prestations et locations) : 561 000 € (692 K€ en 2019  
– baisse due à la réduction des conventions de location)

Subventions d'exploitation : 90 599 € → actions en faveur de la politique de la ville.

#### Principales dépenses :

Personnel : 3 075 K€  
Achats : 347 K€  
Entretien : 548 K€  
Prestations : 805 K€  
Fluides : 195 K€

Les outils mis en place démontrent que la SPL SEGAPAL a su se réorganiser afin de conserver un équilibre budgétaire de plus en plus difficile à atteindre.

La SPL SEGAPAL intervient également dans le cadre d'une convention de prestation intégrée portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dépôt et le suivi de l'appel à manifestations d'intérêt de l'entreprise Citéo, du 19/10/2021 au 31/12/2023. Ses missions : dépôt de candidature pour le déploiement des équipements de collecte sélective des déchets hors foyer sur l'ensemble du Grand Parc, contractualisation, mise en œuvre et suivi du projet et bilan de l'opération. Chiffre d'affaires : 35 K€.

**Mandats SYMALIM :**

Milieux naturels et espaces verts, équipement accueil public – ris totem, réhabilitation des toitures du centre équestre N°3, remise en état du passage des 2 lacs, étude de gestion des accès et du stationnement, auscultation des voiries et ouvrages d'art, aménagement du Cloizu, développement de la stratégie déchets – Citéo 2, centre de préparation aux JO 2024, réhabilitation de la ferme Morlet, désamiantage de la ferme des îles et tireurs vaudais, mise en conformité du centre Benoît Carteron, optimisation de la ventilation à L'iloz, création d'un logement collectif, nouvelles lignes de transport en commun, dispositifs d'arrosage, rénovation du réseau d'eau potable, mise aux normes des installations d'assainissement collectif.

Rémunération : 41 K€.

**Tableau récapitulatif des missions confiées par les collectivités :**

COLLECTIVITES	MISSIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES
<b>METROPOLE LYON</b>	Entretien accès Sud Parc Olympique Lyonnais	232 K€
	Entretien parc technologique St-Priest	214K€
	Gestion de la prise d'eau	167 K€
	Animations quartiers d'été	38 K€
	Gardiennage du champ captant	11 K€
	Animations EAU	18 K€
<b>3 CM</b>	Animation du COFIL Natura 2000	12 K€
<b>MEYZIEU</b>	Brigade équestre	12 K€
	Entretien des espaces verts	4 K€
<b>Vaulx-en-Velin</b>	Brigade équestre	4 K€

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport annuel 2022 des activités de la SPL SEGAPAL, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

ACTE la présentation du rapport d'activités 2022 de la SPL SEGAPAL.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,  
Caroline TERRIER